

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

art 1: Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous la douche et par le pédiluve.

art 2: Il est interdit de pénétrer chaussé sur les plages.

art 3: Le public, les spectateurs, visiteurs ou accompagnateurs ne fréquentent que les locaux et les aires qui leur sont réservés.

art 4: Les baigneurs ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celle pour laquelle il est conçu.

art 5: Il est interdit de fumer ou de mâcher du chewing-gum. Il est interdit de cracher.

art 6: Une consultation médicale préalable à toute activité sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique du sport. Le Fil à Eau recommande de consulter un médecin avant toute activité physique, et de lui faire établir un certificat de non contre indication à la pratique du sport datant de moins de 3 mois à fournir lors de la première séance puis à renouveler chaque année.

art 6 bis: Une décharge médicale est à signer et remettre au club en cas de non présentation du certificat médical.

art 7: En dehors de l'enceinte **du bassin**, Le Fil à Eau n'est pas tenu pour responsable des enfants ayant nagé, ou attendant leur cours. Ils sont donc sous la responsabilité de leurs parents.

art 8: Il est interdit de courir sur les plages et de plonger sans l'accord du MNS.

art 9: L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

art 10: La crème solaire est interdite. (un lycra de bain en remplacement est conseillé)

art 11: Le bonnet de bain est obligatoire. Le short de bain est interdit.

art 12: “Le Fil à Eau” n’est pas tenu pour responsable des objets perdus dans les vestiaires.

art 13: Pour les formules d’Aquagym, et de bébés nageurs une carte au tarif de 15€ est en caution obligatoire . Elle permet de badger. Elle est en achat au club. (chèque ou espèces uniquement) En cas de perte , le montant de son remplacement s’élève à 20€.

art 14: L’annulation des cours d’Aquabiking et d’Aquagym se fera 4h à l’avance,, et celui de bébés nageurs 1h à l’avance. Dans le cas contraire , le cours s’avère perdu.

art 15: Le Fil à Eau propose une formule intitulée Aquafantastic .C’est un contrat d’abonnement d’un an minimum avec possibilité de prélèvements mensuels comprenant tous les cours : Aquasports, Aquabike et Circuit training . A la fin de la période d’engagement, et seulement à la fin de celle ci, sans motif légitime, vous pouvez parfaitement mettre un terme à votre abonnement . Il vous suffit d’envoyer une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de deux mois. Le courrier est à transmettre à la direction du Fil à Eau à l’adresse suivante :

Quartier LAUGIER

Route de médecin 97 215 RIVIERE SALEE

art 15 bis: : Si l’adhérent n’est pas en mesure d’utiliser l’abonnement auquel il aura souscrit pour des raisons n’engageant nullement la responsabilité du CLUB, aucun remboursement, ni aucune prolongation d’abonnement ne pourra être effectuée. Seul, les cas de déménagements et / ou de mutation professionnelle à plus de 20 km du CLUB, pourront être considérés comme un motif légitime de rupture anticipée du contrat.

A noter :

- Les deux mois de préavis sont acquis et dus au CLUB;
- Les cas de blessure ou maladie entraînant un arrêt de 3 semaines minimum, ainsi qu’une grossesse pourront être considérés comme un motif de **suspension** du contrat, sous présentation obligatoire d’un justificatif valable (la direction se réserve le droit de l’apprécier) ;
- La rupture ou la suspension du contrat ne seront prises en compte qu’à partir du

1er jour du mois suivant la demande de l'adhérent qui devra s'effectuer exclusivement par courrier avec accusé de réception.

art 16: Le Fil à Eau n'est pas tenu pour responsable des aléas climatiques empêchant le bon déroulement des cours. (brumes de sable, cyclones, ou pluie) Nous reportons les cours uniquement si le planning le permet. Il n'est pas prévu de dédommagement .

LES CONSIGNES D'HYGIENE

